

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

Du 17 VENDÉMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Samedi 8 Octobre 1796, vieux style.)

DICERE VERUM QUID VERAT?

Détails extraits des gazettes étrangères sur la position des armées respectives. — Annonce faite par ces gazettes de la levée du blocus de Mantoue. — Examen du manifeste publié par la faction Louvet. — Discussion sur la validité de la soumission faite par un représentant du peuple, qui n'a pas rougi de spolier le véritable propriétaire, et de payer dix mille livres un bien qu'il en valoit quarante-cinq.

Mandat 4 4
NOUVELLES DIVERSES.
A L L E M A G N E.

Ausbourg, 21 septembre.

Le général Moreau avoit la nuit dernière son quartier général à Horgau, village situé à 3 lieues d'Ausbourg sur la route d'Ulm. Aujourd'hui, au point du jour, toutes les vedettes de l'arrière-garde des français disparurent de nos environs; ils avoient mis, dans la nuit, le feu au pont de la Vertach, appelé *Bettelbruck*. Ce matin à 8 heures, les premières patrouilles autrichiennes parurent sur la Lech; bientôt après, des détachemens de cavalerie passèrent la rivière, et cet après-midi, un corps de cavalerie autrichienne, ainsi qu'une partie du corps du prince de Condé, traversèrent Ausbourg. Les généraux Nauendorff et de la Tour se sont, dit-on, réunis, et ils s'avancent à marches forcées le long du Danube sur Ulm, pour arriver sur le Rhin avant le général Moreau. L'on présume que le général Frælich est, de son côté, à la poursuite du général Ferino, qui, avec l'aile droite de l'armée française, paroît se diriger sur Memmingen.

P. S. C'est le duc d'Enghien, fils du prince de Condé qui commande l'avant-garde du corps de Condé, qui est passée par notre ville. Ces troupes forment 5 à 6000 hommes, presque toute cavalerie. Demain, les généraux Mercandin et Devaix passeront par nos environs avec un corps nombreux de troupes impériales.

Extrait d'une lettre d'Ausbourg, du 23 septembre.

Depuis la nuit dernière, nous sommes délivrés des français; avant de s'éloigner, ils ont fort maltraité nos environs. Il y a maintenant ici des troupes de l'armée de Condé.

Les ennemis sont encore postés près de Bieberach, Wertingen et Schwabmfinchen. Suivant ce qu'on apprend, le général Mercandin les a attaqués aujourd'hui à Bieberach. La canonnade a commencé à 7 heures du matin, et elle dure encore.

Hier, les autrichiens, secondés par 800 paysans, ont aussi attaqué les français près d'Ursperg; ces derniers ont été battus, et ont perdu environ 3000 hommes, tant tués que blessés et faits prisonniers.

L'on ne sait pas positivement où se trouve dans ce moment le général Moreau. Suivant quelques rapports, il s'est porté d'Ulm, du côté de Weisenhern.

Ulm, 21 septembre.

Le quartier-général de Moreau arrive aujourd'hui ici, et son armée se porte maintenant sur Stolach et le lac de Constance.

L'avant-garde ducorps de Nauendorff s'est déjà avancée jusques dans les environs de Heidenheim.

Des bords du Lech, 22 septembre.

Les nouvelles que l'on reçoit des parties de la Bavière où les français ont pénétré, sont très-affligeantes; la misère des habitans est à son comble; un grand nombre ont été dépouillés de leurs propriétés. Maintenant l'ennemi a entièrement évacué ce duché, après différens combats dans lesquels il a été constamment repoussé; c'est sur-tout près de Neubourg qu'il a reçu un échec sensible, et éprouvé une perte considérable.

M. le comte Nauendorff, après avoir culbuté et dispersé le corps français qui s'étoit avancé dans le pays d'Eichstadt, se reporta vers le Danube, et remonta ce fleuve pour prendre l'ennemi en flanc; avant-hier, les hussards autrichiens voltigeoient déjà jusques dans les environs d'Ulm et de Wertetten. Aujourd'hui, M. le général de la Tour a attaqué les français dans leur retraite près de Wertingen; cette attaque a eu le meilleur succès. L'ennemi a, dit-on, mis le feu à plusieurs villages.

Stutgard, 25 septembre.

Un gros détachement de chevaux-légers autrichiens arriva hier au soir, avec 4 canons, et campa auprès de cette ville; il venoit des environs de Kehl par Pfortsheim, et a pris ce matin la route de la Haute-Souabe par Degerloch. D'autres troupes de M. de Petrasch défilent vers le Haut-Necker, par Weilerstadt.

Une forte patrouille du corps de M. de Nauendorff étoit hier matin à Gœppingen. Les français avoient un corps de quelques mille hommes, à 2 lieues en deçà d'Ulm. Il paroît que c'est le seul corps que le général Moreau ait encore sur la rive gauche du Danube; le reste de son armée fait sa retraite entre le Danube et le lac de Constance, sur un terrain qui va en se retirant.

passant jusqu'au Brigaw. Son arrière-garde occupoit hier la ligne d'Ulm à Lindau.

Le quartier-général de M. le comte de la Tour étoit le 20 à Neubourg. — Des renforts arrivés des états héréditaires de l'empereur, passent journellement à Ratisbonne, pour aller renforcer l'une ou l'autre armée impériale.

Des bords du Mein, 25 septembre.

Le quartier-général de S. A. R. l'Archiduc Charles se trouvoit le 23 à Limbourg. Le héros de Neumarck et de Lengseldt se porte sur un autre point du théâtre de la guerre, où sa présence est plus nécessaire. M. le général Baron de Werneck, connu par son activité, ses talens et sa bravoure, commande l'armée impériale dans le Westerwald; son quartier-général est à Uckerad.

Des feuilles publiques ont annoncé que les français étoient entrés à Botzen. Cette nouvelle est destituée de fondement. Les lettres de Botzen, en date du 12, annoncent au contraire un succès remporté par les autrichiens près de Rogetta, et où l'ennemi a perdu 3000 hommes. Suivant les mêmes lettres, M. de Wurmsen se proposoit d'attaquer de nouveau l'ennemi le 13.

Il est encore passé aujourd'hui par Francfort un grand nombre de troupes impériales destinées à renforcer l'armée du Bas-Rhin.

Une gazette de ce pays, annonce (dans un article de la Hesse) que le Landgrave vient de conclure un traité d'alliance avec S. M. Prussienne, dont une des clauses porte que S. A. S. joindra aux troupes Prussiennes 20 mille Hessois.

Coblentz, 28 septembre.

Depuis hier il y a beaucoup de mouvement ici. Les troupes arrivent et partent avec la plus grande diligence, et sans qu'on en sache la vraie destination. On ne voit que des marches et des contre-marches, dont le but paroît devoir rester ignoré. Cependant il est certain que la plus parfaite tranquillité règne sur le Hundsruock, que l'état des choses n'a pas changé à Neuwied, et que les autrichiens n'ont encore rien entrepris sur la rive droite depuis le 17.

Du 30. Hier à 4 heures après-midi, les autrichiens attaquèrent Neuwied du côté d'Hettersdorff. Leur nombreuse cavalerie pénétra d'abord dans la ville et força les français à se retirer dans leurs retranchemens. Ceux-ci mirent alors en jeu toutes les batteries de la tête du pont et de la Tour-Blanche, continuèrent la canonnade jusqu'à huit heures du soir, et délogèrent enfin, à leur tour, les autrichiens de Neuwied. La nuit seule a pu mettre fin à ce combat, dans lequel les deux partis ont montré l'acharnement le plus opiniâtre. La perte a été grande de part et d'autre. Des obus tombés dans la ville ont mis le feu à plusieurs maisons.

Les troupes continuent de défilér par ici vers le Hundsruock, où, selon les dernières lettres de Creutznach et de Bingen, les autrichiens ne se sont pas encore montrés.

Le général Kleber est ici.

H O L L A N D E.

La Haye, le 28 septembre. L'assemblée nationale batave, qui, depuis lundi 19 de ce mois, est présidée par le citoyen Jacques Kantalar, s'est assemblée ex-

traordinairement vendredi 23, à 9 heures du soir, en comité général et secret, sur la réception d'un courrier de la part du général Beurnonville. Le 24 à 10 heures du matin il y eut encore une assemblée extraordinaire et secrète. L'on avoit répandu, que l'armée française avoit été obligée d'effectuer sa retraite jusqu'à Durseldorff; mais d'après l'extrait des dépêches reçues par la commission des affaires étrangères, il paroît que cette position est beaucoup plus rassurante. Au départ de ces lettres, elle étoit derrière la Sieg et à la hauteur de Cologne. Le quartier-général étoit à Dentz. L'armée s'étoit rétablie en bon état; et le général Beurnonville, qui alloit en prendre le commandement, faisoit des dispositions pour se porter de nouveau en avant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
Coutances, 13 vendém.

Cormatin est reparti pour Cherbourg: ses défenseurs l'ont conduit jusque hors l'enceinte de la ville. On l'a mis dans l'impossibilité de faire valoir les moyens relatifs à sa demande en cassation, et de faire imprimer le mémoire qu'il se proposoit de publier.

PARIS, le 16 vendémiaire.

Les gazettes allemandes annoncent que le général Wurmsen en parvenu à faire lever le blocus de Mantoue, après une bataille des plus sanglantes.

On écrit de Marseille que l'ordre et la tranquillité commencent à se rétablir, non-seulement dans cette commune, mais encore dans tout le département des Bouches-du-Rhône, depuis que le général Willot a été employé avec fermeté et avec sagesse l'autorité dont il est revêtu pour contenir toutes les factions et faire régner la constitution et les loix. On jugera de ses principes par l'extrait suivant d'une lettre qu'il a adressée au gouvernement, en date du 2^e jour complémentaire.

« Les rapports que l'on vous a faits sur la situation du Midi sont vrais; mais on vous a trompés sur la source des excès qui s'y commettent journellement, sur-tout dans le département des Bouches-du-Rhône. Ces royalistes forcés, qui assassinent les républicains, cette foule d'émigrés débarqués sur nos côtes, ne sont que des fantômes grossiers, par le moyen desquels on veut allarmer le gouvernement et donner une fausse direction à sa vigilance, en désignant les véritables conspirateurs. Le seul parti que j'aie à combattre est un amas d'anarchistes, de brigands, de scélérats de toute espèce, qui infestent depuis longtemps ces contrées, etc... »

Le prince de Nassau-Siegen, qui depuis 6 à 7 ans court sans cesse de Londres à Berlin, à Vienne, à Stockholm, à Pétersbourg, et qu'on a nommé avec assez de justice le courrier des rois et de la coalition, arriva le mois dernier de Vienne à Postdam, d'où il est retourné à la cour de l'empereur. Il y a, en vérité, trop de bonhomie à croire, comme le disent quelques journaux, que le but de ce dernier voyage soit de négocier la paix générale. Le métier des rois, dit-on, Joseph II, est d'être royalistes. C'est un peu celui des princes. Si l'on soupçonnoit que l'objet de ces courses,

est de recruter des rois pour la coalition et d'y ramener le roi de Prusse, et d'y entraîner celui de Suède, on seroit, peut-être, plus prêt de la vérité, on ne s'éloignerait pas, du moins, de la vraisemblance.

Manifeste des jacobins, publié par Louvet.

Le voilà donc le manifeste de la faction de Louvet, de la faction du gouvernement révolutionnaire, de la faction d'Orléans, de la faction des jacobins, des anarchistes, des exterminateurs de l'espèce humaine! Leurs moyens sont donc rassemblés, leurs mesures prêtes, leurs sicaires tout trouvés! les flambeaux sont donc allumés! Ils vont encore une fois incendier, dévorer la France. Ils vont redresser les échafauds. Le sang va ruisseler, le canal projeté pour accélérer la rapidité de son écoulement va être repris, va être creusé. Les bandits vont sortir de leurs cavernes, et se précipiter sur les honnêtes gens, en horreur à Louvet et à ses pareils. Ce Louvet vient, du plus grand sang-froid, de concert sans doute avec ses complices, sonner le tocsin de la guerre civile, ou ce qui est pire encore, donner le signal d'un carnage universel; car il faudroit anéantir tout ce qui porte un cœur d'homme avant de nous ramener comme un vil bétail sous le joug exécrable du régime révolutionnaire. Plutôt mourir à l'instant que de subir encore cette ignominie, que de souffrir, sous le couteau des tyrans, les horreurs d'une lente agonie, ou l'affront de leur devoir une existence servile et dégradée.

Ce n'est pas aujourd'hui Babouf, ce n'est pas Lebois, ce n'est pas un inconnu, ce n'est pas un enfant perdu de la faction qui nous menace d'une prochaine catastrophe, c'est un journaliste connu, c'est un homme qui a joué un rôle dans la révolution, c'est un des membres les plus marquans de la convention et du corps législatif, qui nous annonce que la constitution ne convient pas au moment actuel; qu'il faut écarter les principes, et leur substituer le despotisme atroce, qu'on avoit qualifié du nom de régime révolutionnaire, pour adoucir l'horreur du mot, et déguiser celle de la chose.

Français, lisez, jugez et tremblez, ou plutôt armez-vous de courage, et l'audacieux provocateur de la tyrannie, et toute son horrible séquelle vont rentrer dans la poussière, dont vos malheurs les ont fait sortir un moment. Lisez, vous dis-je, et voyez si cet homme afficherait tant d'impudence s'il ne se sentoit pas puissamment secondé. Voici ses principes: Il ne vous sera pas difficile de deviner les conséquences qu'il en prétend déduire.

« Notre constitution, dit-il, est faite pour un tems de calme, pour un tems où les passions révolutionnaires seroient assoupies, pour un tems de paix parfaite. Et nous sommes dans un tems d'agitation, d'inquiétude, de méfiance et de guerre, et nous avons encore, pour me servir d'une expression triviale, mais énergique, la queue de la révolution à écorchier. »

Français, vous l'entendez! nous sommes en guerre, et la constitution est faite pour un tems de paix! Vous n'aurez pas de peine, j'imagine, à conclure qu'il faut en suspendre l'exécution. Et comme il faut un régime quelconque à un état, comme le besoin en est plus urgent à proportion de la grandeur de l'Empire, le régime révolutionnaire s'offre de lui-même. Il n'y en a point d'autre.

Il n'y a pas de milieu, il faut être gouverné par les loix constitutionnelles, ou par la farouche tyrannie; moins terrible encore que l'anarchie complete, que la dissolution absolue du corps social.

Notre situation, dit le hérault du régime que vous abhorrez, est presque révolutionnaire. Qui peut nier qu'il nous faille des loix conformes à notre situation? On va donc nous en imposer, nous en assener, si j'ose parler ainsi, qui seront presque révolutionnaires. Dieu sait quelle nuance sépare les loix presque, des loix entièrement révolutionnaires. Et vous savez qui sera chargé de tracer cette nuance. On auroit dû s'y prendre plutôt; car (c'est encore Louvet qui va parler) « il faut le dire avec franchise, une constitution républicaine ne pouvoit sans danger être si-tôt appliquée au corps politique, exténué, et encore travaillé de la fièvre révolutionnaire; c'étoit pour ce corps, à peine convalescent, un aliment trop crud; trop indigeste.

— Je conçois, il veut le mettre au régime. — Vous l'entendez parfaitement. — Mais à quel régime? Il n'y en a que deux, le constitutionnel et le révolutionnaire; Louvet ne veut pas du premier, dans la circonstance; c'est donc l'autre qu'il nous veut prescrire? — A merveille. Il est impossible de mieux saisir l'esprit de l'auteur. Lisez plutôt ce qui suit, vous ne douterez pas de la justesse de votre conséquence. « Peut-être eût-il été plus sage, dit-il, de faire passer moins brusquement les Français du régime révolutionnaire au régime constitutionnel.

Ah! ciel! il auroit donc voulu qu'on eût filé encore ce régime révolutionnaire. Combien de tems, du moins?

— Vingt ans ou à-peu-près. Il faut ce petit intervalle là (suivant Riou) pour retremper les esprits, pour les républicaniser. Comme ces deux casuistes, professent la même doctrine, l'un peut suppléer à l'autre. — La constitution étant faite, peut-on l'anéantir si brusquement? — On peut la suspendre indéfiniment, ce qui est presque la même chose; car pendant la suspension il est possible de s'arranger de manière. — Je vous entends. — On auroit dû, vous dis-je, s'y prendre plutôt; cependant mieux vaut tard que jamais, et on va rentrer dans le régime révolutionnaire qu'on ne devoit pas quitter si brusquement pour la constitution. En effet vous sentez, comme le remarque Louvet, « l'inconvenance qui existe entre des loix fortes et notre état de foiblesse et de lassitude. » — Non. Je vous avoue qu'ici l'auteur me paroît en contradiction avec lui même, que les loix révolutionnaires me semblent plus fortes que les loix constitutionnelles; et que le doux régime d'une constitution quelconque, convient mieux, suivant moi, à la foiblesse et à la lassitude, que le régime terrible qu'on a nommé révolutionnaire, et qui, fatiguant les corps les plus robustes, doit promptement dissoudre ceux qui sont dans un état de foiblesse et de lassitude.

— Vous avez raison, mais ne vous arrêtez pas trop au vice d'expression d'une grande idée, à la contradiction dans les termes. Epiez, suivez, pénétrez l'intention de l'auteur: voyez comme dans le reste de l'article il établit doctement que ses adversaires ont raison en principe, mais tort dans la circonstance, et qu'il faut sacrifier les principes, c'est-à-dire des maximes d'équité, de droit public, de justice, incontestables et fondamentales aux circonstances. « Les principes généraux, quelque

soit leur justice, ont leurs exceptions; et ces exceptions doivent avoir lieu toutes les fois que les principes ne peuvent, sans péril pour le gouvernement, être appliqués aux circonstances.

La difficulté consiste donc à savoir, non pas si les principes qu'on propose sont vrais en général, mais s'il peuvent, sans danger, être appliqués à notre situation présente. — En vérité, cette doctrine est infernale. Le juste se réduit donc à l'utile. Et toutes les fois que le gouvernement sera, ou se croira en péril, il pourra violer toutes les notions de justice, toutes les règles de l'humanité, du droit des gens, tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre; car c'est là ce qu'on appelle des principes généraux. Et si le gouvernement s'abuse sur ses périls, comme cela n'est que trop commun, et s'il en suppose d'imaginaires, il aura donc impunément foulé aux pieds tout ce que les hommes sont convenus et ont intérêt de respecter. Quel genre de péril du moins pourra donner à son pouvoir cette latitude effrayante? le plus léger, le plus éloigné, le plus incertain suffira-t-il? — Vous voyez que Louvet ne fait aucune distinction. Toutes les fois: vous comprenez l'étendue de cette expression.

Mais enfin, lorsqu'après la révolution des vingt années nécessaires pour nous républicaniser, on croira devoir mettre un terme à ce régime provisoire et abominable, pourra-t-on ensuite transgresser encore les principes, dès que le gouvernement croira entrevoir quelque péril? — Quelle question! toutes les fois ne répond-il pas à tout?

Quel exécrationnable machiavélisme! Louvet est-il donc assuré d'avoir pour ce système la majorité dans les deux conseils? — J'aime à en douter; cependant je ne puis vous dissimuler qu'il s'en vante hautement dans son journal incendiaire. — Le corps législatif a-t-il bien le droit de nous ramener sous le régime révolutionnaire? — Riou l'a soutenu en thèse. — Croyez-vous qu'il ait eu raison de le soutenir? — Je suis très-loin de le penser. Mais vous voyez qu'il existe une faction scélérate qui veut faire réussir ce projet *per fas atque nefas*. Notre devoir étoit de la dénoncer à la France entière. Nous l'avons rempli; c'est à elle de décider s'il lui convient de laisser la faction des jacobins, des orléanistes, des antropophages, sous prétexte d'écarter la queue de la révolution, égorgés les honnêtes gens échappés à leur rage massacrant, de voir tomber ce reste précieux sous un poignard assassin qu'on aura encore l'impudence d'appeler le glaive de la justice, ou la justice du peuple.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 16 vendémiaire.

Golzard, au nom d'une commission spéciale, rend compte de la pétition adressée pour la citoyenne Despaigne. Voici les faits: Le père de cette citoyenne est émigré; le séquestre a été par suite mis sur ses biens; mais il en appartient à sa fille une part pour la dot de sa mère; aucune distraction n'a cependant été faite, et la totalité des biens a été mise en vente. La citoyenne Despaigne réclame donc contre cette aliénation qui englobe sa propriété, sur laquelle la république n'a aucun droit, puisqu'elle a justifié de sa continuelle résidence en France,

(4)

et elle demande que la portion qui lui revient des biens de sa mère, soit remplacée, jusqu'à due concurrence par la portion des biens de son père, qui reste invendus.

Cette demande a paru juste à la commission, et le rapporteur propose d'y acquiescer.

Pères (de la Haute-Garonne) s'élève contre ce projet, qu'il regarde comme contraire à l'intérêt de la république. Les biens ont été soumissionnés, dit-il; vous annuleriez ainsi l'effet des soumissions; plus de confiance dès lors dans les ventes de domaines nationaux: je conçois que la réclamation de la pétitionnaire est conforme aux principes de la justice, mais vous ne devez voir que les principes de la politique, (on murmure) et ces principes exigent que vous mainteniez les acquéreurs de biens nationaux dans leurs acquisitions.

Rouzot annonce que le soumissionnaire des biens de la citoyenne Despaigne est le représentant du peuple Abolin. (Quelques agitations se manifestent) L'orateur trace ensuite l'exposé des faits; et comme il pense que l'on ne peut dépouiller un véritable propriétaire au profit de ces hommes avides qui semblent avoir fait profession de soumissionnaires, il invoque l'adoption du projet de résolution présenté.

Madier appuie aussi le projet de la commission. Les biens dont il s'agit, dit-il, appartiennent encore à la citoyenne Despaigne; ils sont, il est vrai, soumissionnés par notre collègue Abolin, qui n'a profité du congé que vous lui avez accordé que pour solliciter une décision du ministre des finances, qui mit en vente les biens qu'il vouloit soumissionner; mais sur les réclamations de la citoyenne Despaigne, le ministre a depuis suspendu la vente. Voudriez-vous donc aujourd'hui dépouiller une citoyenne de sa propriété pour la livrer au représentant du peuple soumissionnaire? Voudriez-vous que ce représentant acquit pour 10 mille francs une propriété qui en vaut 47 mille? Quels principes pourroient autoriser cette spoliation?

Ne paraissons pas, ajoute Mailhe, faire des loix pour notre seul profit; je demande donc l'adoption du projet.

Bourdon: Il faut faire cesser enfin ces déclamations contre les représentants du peuple: notre collègue ne fait qu'user du bénéfice des loix. (Murmures.)

On invoque alors la question préalable. Aux voix, s'écrient une foule de membres, et la question préalable est adoptée.

La citoyenne Despaigne dont on venoit de rejeter la réclamation, étoit à la séance: elle s'est levée aussitôt la décision rendue, et se tournant vers l'assemblée: Il ne me reste plus, s'écria-t-elle de la barre, qu'à demander l'aumône au représentant du peuple Abolin.

La commission des dépenses demande ensuite la parole, et sur le rapport de Camus, le conseil arrête qu'il sera mis un million en numéraire à la disposition du ministre de la guerre.

Ozun reproduit à la discussion le projet de résolution sur le nouveau mode de vente des biens nationaux, à l'enchère: le conseil en ordonne l'ajournement.

A V I S.

Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.